

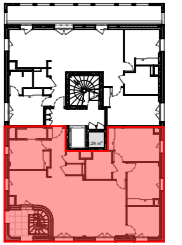
QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

LE MERCEUR

ZAC CASERNE MELLINET
4 Place du 51^{ème} régiment d'artillerie
44000 Nantes

Batiment	Niveau	N°	Type
C	R+6	C601 bas	T4



Plan situation

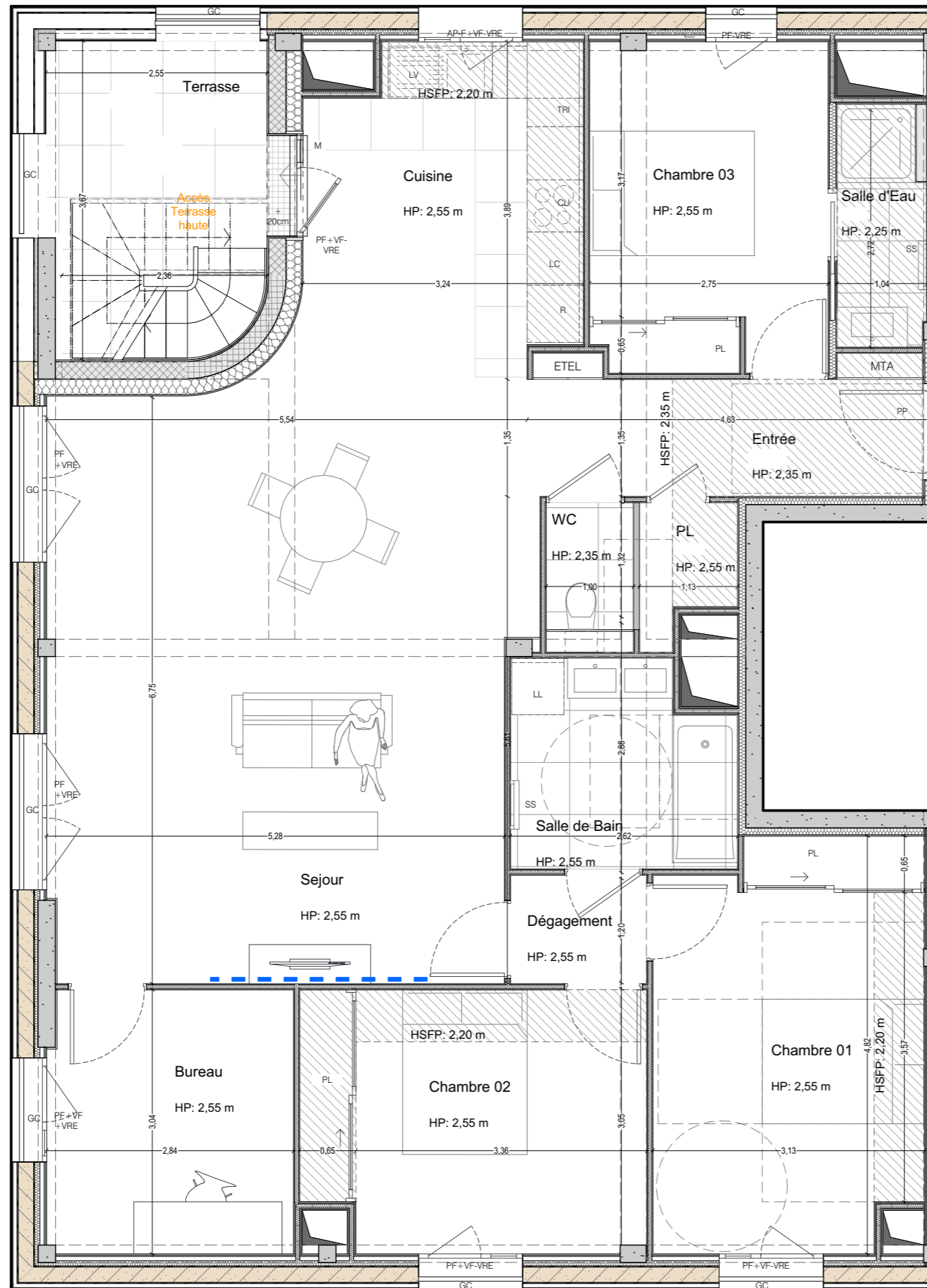
Plan masse

Surface habitable

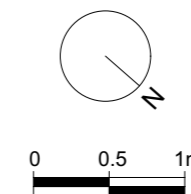
Bureau	8,56
Chambre 01	14,25
Chambre 02	11,81
Chambre 03	10,35
Cuisine	11,96
Dégagement	1,97
Entrée	6,47
PL	1,56
Salle de Bain	5,87
Salle d'Eau	2,68
Sejour	37,45
WC	1,47
TOTAL surface habitable	114,40 m²
Terrasse	6,67
Terrasse	81,20
TOTAL surface Annexe	87,87 m²

Légende :

PP Porte d'entrée pleine	TRI Tri selectif
PV Porte d'entrée pleine tierce vitrée	LL Lave-linge
BV Baie-vitrée	LV Lave-vaisselle
OB Oscillo battant	CU Cuisson
PF Porte fenêtre	R Réfrigérateur
F Fenêtre	ETEL Tableau électrique
VF Vitrage fixe	V.A.E Vitrage Anti-Effraction
AV Allège vitrée	Soffite
AP Allège pleine	----- Limite Faux Plafond
GC Garde-corps	----- Gaine technique logement
PL Placard	----- Cloison démontable
MTA Module thermique d'appartement	----- BTC Brique terre crue
HP Hauteur sous Plafond	----- Cloison sépative SAD
VRE Volet roulant électrique	----- Emprise PMR
VR Volet roulant Manuel	----- Pare Vue
SS Séche-serviette	----- Lineaire libre NF
	----- FOB façade ossature Bois



C601



SCCV NANTES MELLINET
1-2-3 rue Paul Cézanne - 75008- PARIS

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires et/ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les types des murs (BTC, SAD, Maçonnerie (Béton/parpaing), FOB), les dimensions libres que les équipements (dont sanitaires et électriques) et les réseaux divers. Les surfaces, les hauteurs de seuils, d'allèges, hauteurs sous poutre et sous plafond indiquées sont approximatives et pourront être modifiées selon les nécessités techniques du projet. Les retombées, les soffites, les faux plafonds, les canalisations, les VMC, les trappes d'accès aux gaines, ainsi que l'emplacement des corps de chauffe et des équipements sanitaires, ne sont pas tous figurés sur le plan ou le sont à titre indicatif, ainsi que calepinage et dimension des carrelages. Ces emplacements pourront être modifiés selon les nécessités techniques du projet. L'ameublement est représenté à titre indicatif, mais n'est pas fourni. Les éléments de cuisine sont représentés à titre indicatif et leur emplacement pourra être modifié selon les nécessités techniques du projet. Les équipements fournis sont ceux décrits dans la Notice descriptive. Les surfaces des placards sont comprises dans les surfaces des pièces dans lesquelles elles se trouvent. La végétalisation lorsqu'elle est représentée n'est pas contractuelle et les jardins pourront comporter des talus et des pentes. Ces plans sont valables sous réserves de modifications de détails qui seraient imposés par des impératifs techniques en cours de construction. Les différences de 5% sur les superficies et les cotes exprimées par les plans seront tenues pour admissibles et ne pourront fonder aucune réclamation.

DUMONT
LEGRAND
ARCHITECTES

lemao lemoal
architecture paysage

Date plan : 19/07/2024
Indice : PCM 06
Echelle : 1:60

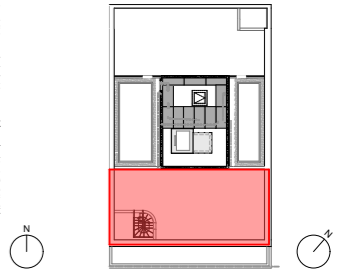
QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

LE MERCEUR

ZAC CASERNE MELLINET
4 Place du 51ème régiment d'artillerie
44000 Nantes

Batiment	Niveau	N°	Type
C	R+7	C601 haut	T4



Plan situation

Plan masse

Surface habitable

Bureau	8,56
Chambre 01	14,25
Chambre 02	11,81
Chambre 03	10,35
Cuisine	11,96
Dégagement	1,97
Entrée	6,47
PL	1,56
Salle de Bain	5,87
Salle d'Eau	2,68
Sejour	37,45
WC	1,47

TOTAL surface habitable 114,40 m²

Terrasse 6,67

Terrasse 81,20

TOTAL surface Annexe 87,87 m²

Légende :

PP Porte d'entrée pleine	TRI Tri selectif
PV Porte d'entrée pleine tierce vitrée	LL Lave-linge
BV Baie-vitrée	LV Lave-vaisselle
OB Oscillo battant	CU Cuisson
PF Porte fenêtre	R Réfrigérateur
F Fanêtre	ETEL Tableau électrique
VF Vitrage fixe	V.A.E Vitrage Anti-Effraction
AV Allège vitrée	Soffite
AP Allège pleine	----- Limite Faux Plafond
GC Garde-corps	----- Gaine technique logement
PL Placard	----- Cloison démontable
MTA Module thermique d'appartement	----- BTC Brique terre crue
HP Hauteur sous Plafond	----- Cloison sépative SAD
VRE Volet roulant électrique	----- Emprise PMR
VR Volet roulant Manuel	----- Pare Vue
SS Sèche-serviette	----- Lineaire libre NF
	----- FOB façade ossature Bois

SCCV NANTES MELLINET
1-2-3 rue Paul Cézanne - 75008- PARIS

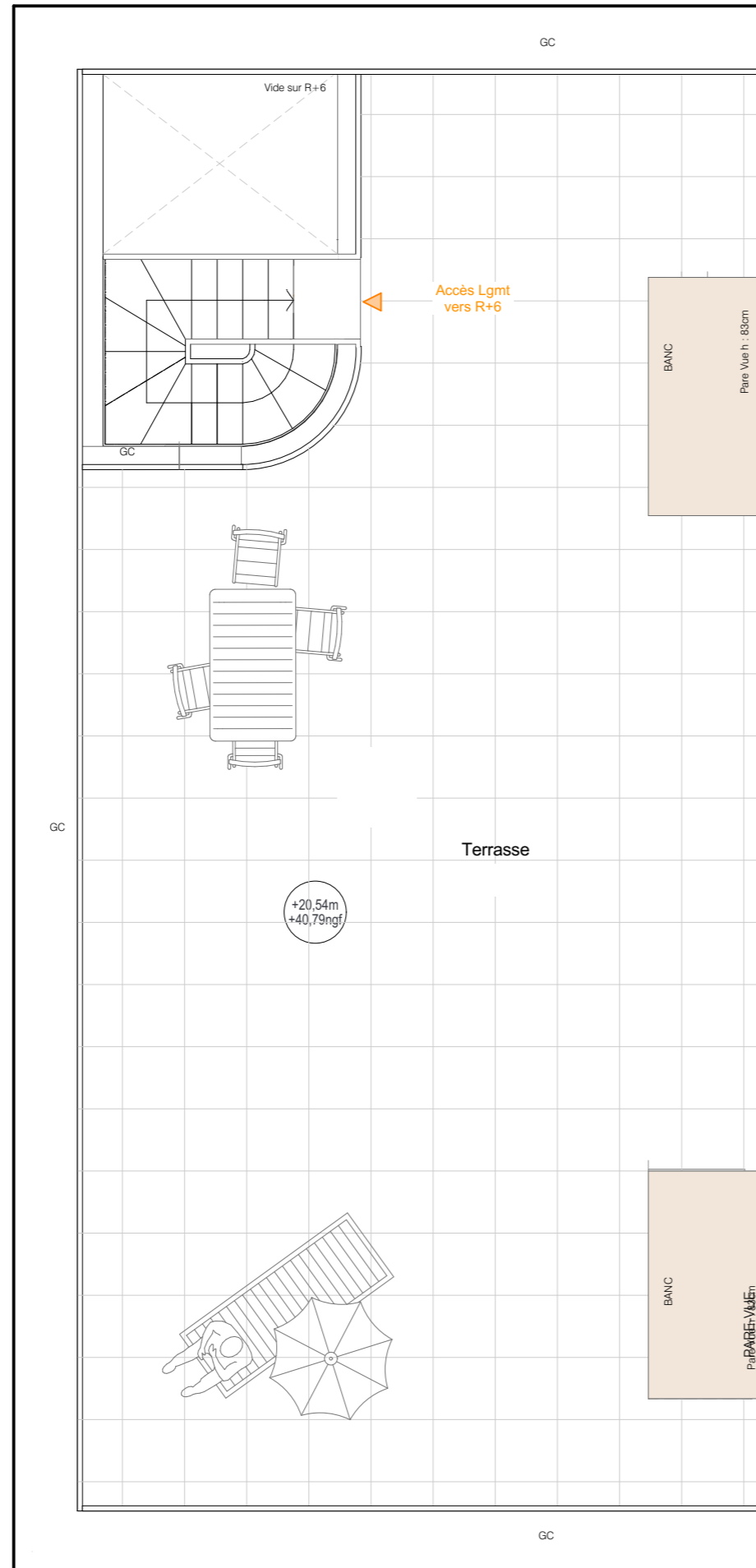
DUMONT
LEGRAND
ARCHITECTES

lemoal lemoal
architecture paysage

Date plan : 19/07/2024

Indice : PCM 06

Echelle : 1:60



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires et/ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les types des murs (BTC, SAD, Maçonnerie (Béton/parpaing), FOB), les dimensions libres que les équipements (dont sanitaires et électriques) et les réseaux divers. Les surfaces, les hauteurs de seuils, d'allèges, hauteurs sous poutre et sous plafond indiquées sont approximatives et pourront être modifiées selon les nécessités techniques du projet. Les retombées, les soffites, les faux plafonds, les canalisations, les VMC, les trappes d'accès aux gaines, ainsi que l'emplacement des corps de chauffe et des équipements sanitaires, ne sont pas tous figurés sur le plan ou le sont à titre indicatif, ainsi que calepinage et dimension des carrelages. Ces emplacements pourront être modifiés selon les nécessités techniques du projet. L'ameublement est représenté à titre indicatif, mais n'est pas fourni. Les éléments de cuisine sont représentés à titre indicatif et leur emplacement pourra être modifié selon les nécessités techniques du projet. Les équipements fournis sont ceux décrits dans la Notice descriptive. Les surfaces des placards sont comprises dans les surfaces des pièces dans lesquelles elles se trouvent. La végétalisation lorsqu'elle est représentée n'est pas contractuelle et les jardins pourront comporter des talus et des pentes. Ces plans sont valables sous réserves de modifications de détails qui seraient imposés par des impératifs techniques en cours de construction. Les différences de 5% sur les superficies et les cotes exprimées par les plans seront tenues pour admissibles et ne pourront fonder aucune réclamation.